

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Délégations de signature

N° Spécial

01 Octobre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 01 Octobre 2018 Délégations de signature

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2018-117	01.10.2018	Arrêté portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal	3
DDFIP N° 2018-118	01.10.2018	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal service des impôts des particuliers de Colombes	6
DDFIP N° 2018-119	01.10.2018	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal service des impôts des particuliers de Suresnes	9
DDFIP N° 2018-120	01.10.2018	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal service des impôts des entreprises de Montrouge	12

Arrêté DDFIP n° 2018-117 du 26 septembre 2018 portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Liste des responsables de service

disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	PASCAL	NUELLAS GASPARELLA
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	ERIC	COUSIN
CLICHY	Mme	NETY	THERESINE
COLOMBES	M.	PATRICK	ROUX
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
GENNEVILLIERS	Mme	ELISABETH	BOURGMAYER
ISSY-LES-MOULINEAUX	M	CHRISTIAN	CHARDIN
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTROUGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	M.	JEAN-YVES	BLANC
NEUILLY	M,	ALAIN	TALLON
SAINT-CLOUD	Mme	SEVERINE	MENGAUD
SCEAUX NORD	Mme	ANNIE	PUGNET
SCEAUX SUD	Mme	JOCELYNE	CHAPELET
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	M.	PHILIPPE	JULIEN
TRESORERIES IMPOTS			
CHATILLON	Mme	SYLVIE	VACHIAS
MALAKOFF	M.	JAMES	TAIB
TRESORERIES MIXTES			
BAGNEUX	Mme	DENISE	IMBERT
CLAMART	M.	FRANCOIS	MARTIN
VILLENEUVE-LA-GARENNE	M.	PASCAL	LACROIX
SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE			
NANTERRE IER BUREAU	M.	RAYNALD	GIVERNE
NANTERRE 2EME BUREAU	M.	RAYNALD	GIVERNE
VANVES 1ER BUREAU	M.	PATRICK	BACQUEY

MAINTERICE SEINE BORGATO		Michel	GUILLOU
ANTERIA SEME BOILE		MICHEL	GUILLOU
ANVES 2EME BUREAU	Mme	FLORENCE	
THIVE BOILE BOILE IS			DE LYLLE
CENTRES DES IMPÔTS FONCIER			
CDIF NANTERRE	M.	PATRICK	OUSSET
SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	PASCALE	ETCHEGOYEN
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	М.	NOEL	JESBAC
COLOMBES	М.	GERARD	TAVERNARO
COURBEVOIE	M.	JEAN-FRANCOIS	MEDETIAN
JENNEVILLIERS	M.	BRUNO	BOCHEL
SSY-LES-MOULINEAUX	Mme	BRIGITTE	ORMIERES
LEVALLOIS-PERRET	M.	EDDIE	KAMOUN
MONTROUGE	M.	PATRICE	LALLEMENT
NANTERRE DEFENSE	M.	PHILIPPE	BOURMIER
NANTERRE RUEIL	M.	MARCEL	AIDAN
NANTERRE VILLE	Mme	MURIEL	BELLANGER
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GISELE	VAQUE
SAINT-CLOUD	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
SCEAUX	M.	PATRICE	LALLEMENT
SEVRES	Mme	PASCALE	HERBAUT
SURESNES	M.	EMMANUEL	CRESSON
VANVES	Mme	ELIANE	MATHIEU
PÔLES DE RECOUVREMENT SPECIALISES			
DES HAUTS DE SEINE	M.	RENZO	CELANTE
PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE			
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	MICHEL	PLANCHAIS
ASNIERES	Mme	PASCALE	LOISEAU
COURBEVOIE	M.	CEDRIC	SAINT-ANTOINE
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	STEPHANE	GAUTHEY
	M.	GUY	LE FLOC'H
NANTERRE	Mme	MARIE-CLOTILDE	ВОСНЕ
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GWENDOLINE	BECAM
SCEAUX	Mme	FABIENNE	ROUMAGE
SEVRES	Mme	CLARISSE	VAUXION

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
PCRP			
SURESNES	Mme	MARIE-HELENE	CENDERENT
NANTERRE RUEIL (2)	Mme	SANDRINE	LEVEQUE
NEUILLY BORD DE SEINE	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NEUILLY CENTRE	Mme	BEATRICE	MARIVAIN
HAUTS DE SEINE	Mme	BRIGITTE	MARX
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	PASCALE	ROURE
SEVRES	M.	LOIC	SPEICH
MONTROUGE	Mme	MARIE-MICHELE	PADOVANI
SCEAUX	Mme	CATHERINE	DOMMERGUES
BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION			
IERE BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	ANNE-MARIE	GAROT
3EME BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	KHEIRA	BENAMA
4EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL
5EME BDV SCEAUX	M.	FRANCK	DELCROIX
6EME BDV SCEAUX	Mme	NAÏMA	LEMAINI
8EME BDV NANTERRE	Mme	CECILE	BUTOUR
10EME BDV NANTERRE	M.	BENOIT	GAGNEROT
11EME BDV NANTERRE	Mme	MARIANNE	GLISE
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
13EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	M.	STEPHANE	FROUGIER
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme.	NICOLE	AUGE
15EME BDV SEVRES	Mme	CORINNE	CANTARELL

Nanterre le 26 septembre 2018

Arrêté DDFIP n° 2018-118 du 1er octobre 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

service des impôts des particuliers de Colombes

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de COLOMBES.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. Madjid ABOLHAMD, Inspecteur principal, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de COLOMBES, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans restriction de montant ou de durée
- b) les avis de mise en recouvrement
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice
- d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Charles-André COLNEY, Inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, dans la limite de 100 000 €
- 2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans restriction de montant ou de durée
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet :

1°) dans la limite de 40 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

COLNEY Charles-André	
COLNEY Charles-Andre	

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AURIORE BRIE	
GALY Sabine	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BELGUENAOUI Youssra	CANDELA Julia	DIAKITE Kadidiatou
ECHAHBA Sofyane	ERNOUF Simon	ESPINOS Sébastien
FITON Thomas	HACQUART Jeremy	HAS Joëlle
FOURNIER Audrey	JULIE Élodie	LATCHOUMANIN Yohann
JOSPIN Adeline	MOLINARI Lauren	MOMO Stéphane
MIMOUNI Zoulikha	POLIN Céline	SI ABDALLAH Samira
PELMAR Muriel	WATTRAINT Alexandre	VERDOL Mylène

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités de recouvrement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement (à l'exception des transactions, et des actes pris dans le cadre de procédures collectives et mesures conservatoires), aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DELPHINE BORDES	BUTEL Pascal	CHINOUNE Sonia
DELEPIERE Alexandre	HALIAR David	JEAN-JOSEPH Marie-Odile
MILLET Géraud	NYGELA Annie	PHILIPPE Vincent

3°) l'ensemble des correspondances internes et externes et des bordereaux de situation relatifs aux dossiers de surendettement des particuliers :

RUTEL Pascal		
<u> </u>		

Étant précisé que les décisions sur les dossiers de surendettement appartiennent au chef de service.

4°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant et pour les agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	maximale des délais de	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
	Tous délais o	de paiement		
BORDES Delphine	Contrôleur	2 000 €	6 mois	10 000 €
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Contrôleur ppal	1 000 €	6 mois	4 500 €
CHINOUNE Sonia	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
DELEPIERE Alexandre	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
HALIAR David	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
JEAN-JOSEPH Marie-Odile	Contrôleur	2 000 €	6 mois	10 000 €
MILLET Géraud	Contrôleur	2 000 €	6 mois	10 000 €
NYGELA Annie	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
PHILIPPE Vincent	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
	Délais simp	lifiés PSOD		
BIGUET PETIT Laurence	Agent	500 €	3 mois	3 000 €
SIDLER Arnaud	Agent	500 €	. Å	3 000 €
Proc	édure délais/grac	ieux, octroi	de délais	
BELGUENAOUI Youssra	Agent	500 €		3 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

À Colombes, le 1 octobre 2018

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

M. Patrick ROUX

Arrêté DDFIP n° 2018-119 du 1^{er} octobre 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

service des impôts des particuliers de Suresnes

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de SURESNES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme HAMON Martine, Inspecteur Divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de SURESNES, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 200 000 €;
- b) les avis de mise en recouvrement,
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après :

LAFFITTE Jean Daniel

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AOUAR Nasser NGO Anh-Tri REGNAUT Nicolas
HAYES Alexandra LAMBERT Joffrey TORIS Sandrine

GUERET LAFERTE Jennifer MARTIGNOLES Quentin RAMASSAMY Willy

DUBERT Vanessa MARTIN Laetitia CLOUARD Virginie

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ciaprès :

BLAS Bertrand GHIBAUDO Anne-Marie MORENO Donna

CHEVALLIER Charline GUIST'HAU Christina VERJAT Fanny

DESCROIX Claudine HUGUENIN Laurence ZEMLA Agnieszka

DUVERGE Véronique JOUSSEMET Romuald BOUSLIM Naoual

RIHANE Yousra SALLET Mickael

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LAFFITTE Jean Daniel	Inspecteur	15 000 €	12 mois	100 000 €
AOUAR Nasser	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
MARTIGNOLES Quentin	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
LAMBERT Joffrey	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
NGO Anh-Tri	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
REGNAUT Nicolas	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
RISTORI Jacques	Agent	2 000 €	6 mois	5 000 €
LE BORGNE Mickael	Agent	2 000 €	6 mois	5 000 €
LE ROUX Christina	Agente	2 000 €	6 mois	5 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

GUERET LAFERTE Jennifer Contrôleuse

DUBERT Vanessa Contrôleuse

MORENO Donna Agente

HUGUENIN Laurence Agente

ZEMLA Agnieszka Agente

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Suresnes, le 1^{er} octobre 2018

Le comptable public, Responsable de service des impôts des particuliers,

Monique FOCH

Administratrice des Finances publiques adjointe

Arrêté DDFIP n° 2018-120 du 1^{er} octobre 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

service des impôts des entreprises de Montrouge

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de MONTROUGE, par intérim Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Klervie CHEVALIER et Monsieur Luc BALLOT, Inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 €;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA et les décisions sur les demandes de remboursement de crédits d'impôt (CIR-CICE) dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder deux ans et porter sur une somme supérieure à 60 000 €;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

BENARAB Brahim	BLANCHARD Laurence	BOULAY Laurent
AUDEGUIN Caroline	LEBON Frédérique	LE BOUEDEC Christine
MOLLE Daniel		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau cidessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans la limite de durée et de montant indiquée dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

au contrôleur désigné ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	maximale des délais de	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BLANCHARD Laurence	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €

Article 4

Ces délégations prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hautsde-Seine.

A Sceaux, le 1er octobre 2018

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises

Patrice LALLEMENT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles et Ingénierie Territoriale

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/